Département du Haut-Rhin
MAIRIE DE DANNEMARIE

1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Courriel : mairie@dannemarie.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE PERMANENT DU MAIRE n°38/2025
Portant règlementation relative à la circulation

Le maire de la commune de DANNEMARIE,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1 et 2 et L 2213.4 ;

VU l'article R.610-5 du Code pénal ;

VU les articles L.411-1, R.110-1 et 2, R.411-3, R.411-5. R.411-8 du Code de la Route ;

CONSIDERANT que la circulation des véhicules à moteur est de nature à compromettre la tranquillité et la sécurité des habitants du 4, 4A et 4B de la rue de Cernay ;

ARRETE

Article 1er : La circulation est interdite à tous véhicules **dans la voie menant au 4, 4A et 4B de la rue de Cernay.**

Article 2 : L'interdiction de circulation n'est pas applicable aux véhicules de secours, de sécurité, de ramassage des ordures ménagères, ainsi qu'aux habitants des 3 bâtiments et de leurs visiteurs.
Les véhicules de livraisons ne seront autorisés à circuler, uniquement lors de manœuvre de chargement ou déchargement chez un des habitants domiciliés au 4, 4A ou 4B de la rue de Cernay.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle (quatrième partie – signalisation de prescription) sera mise en place par les services techniques municipaux par la pose de panneaux de type B0 (circulation interdite) complété d'un panonceau portant la mention « sauf ayants droit » implanté à hauteur du 4 rue de Cernay.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Dannemarie,
- La Police Municipale de Dannemarie
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de Dannemarie

Fait à Dannemarie, le 5 juin 2025

Le Maire

MAIRIE DE DANNEMARIE (Haut-Rhin)

Alexandre BERBETT